SASU
ABIJO TRANSPORT
Au capital social de :
100 €
Siège social :
23 RUE DU HARAS 27710 SAINT GEORGES MOTEL

ACTE DE NOMINATION DU PRESIDENT

Décision collective portant sur la nomination du président.
Le soussigné,
Prénom ISAAC
Nom BLANCKSON
agissant en qualité de président de la Société, à l'issue de la signature des statuts de ladite société a convenu ce qui suit :

L'associé nomme comme président de la Société:
Prénom ISAAC
Nom BLANCKSON

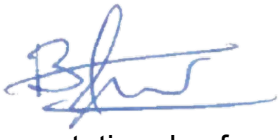
- Cette nomination est faite pour prendre effet ce jour pour une durée illimitée sauf démission ou révocation par décision des associés représentant plus de la moitié des actions.

- Dans les rapports avec les tiers, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés.
- Dans les rapports entre associés, le président a tous les pouvoirs pour engager la société, à l'exception des actes suivants qui nécessitent une autorisation préalable des associés réunis en assemblée générale ordinaire :
o Engagements financiers ou engagements ayant des conséquences financières d'un montant supérieur à 30 000,00 €.
o Embauche de personnel cadre et fixation de leur rémunération.
o Prise de participation dans d'autres sociétés.
En rémunération de ses fonctions et des responsabilités en découlant, le président ne recevra aucune somme pour le moment.
Prénom ISAAC
Nom BLANCKSON

déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.
Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour procéder aux formalités légales de publicité.

Fait à : SAINT GEORGES MOTEL Le : 02/12/2024

Le président :
Prénom ISAAC
Nom BLANCKSON



Bon pour acceptation des fonctions de Président

« Signature précédée de la mention bon pour acceptation des fonctions de Président »
en 4 originaux et 4 copies.